

Monsieur l'Orateur, je remercie infiniment mes collègues de cette marque d'estime à mon égard et je voudrais, avant de commenter la déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Olson), les assurer que, comme toujours, au Parlement de la nation canadienne, je collaborerai avec tous et chacun pour que le Canada demeure le Canada et que notre peuple soit uni même dans la diversité, ce qui fait sa grandeur.

Monsieur l'Orateur, l'annonce du ministre de l'Agriculture me fait plaisir. Il a dit en substance ce qu'il disait lorsqu'il était profondément créditiste. Il prône l'aide à certains secteurs de l'agriculture, et s'il faisait une déclaration semblable au sujet du domaine agricole canadien, je suis d'avis que les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est cesseraient de croire que le gouvernement aide l'Ouest au détriment de l'Est et vice versa. Je pense que cette politique, qui en est une de garantie à l'endroit des éleveurs de dindes par exemple, pourrait également s'appliquer à ceux qui produisent le blé, le lait, le maïs, ainsi qu'aux autres producteurs agricoles.

Monsieur l'Orateur, nous accueillons cette déclaration avec satisfaction, et nous formons le vœu que le ministre de l'Agriculture pose le même geste en vue d'aider le Tiers Monde, les pays sous-développés, de même que notre pays, et surtout les consommateurs canadiens.

* * *

LES NATIONS UNIES

LA RÉOLUTION DE L'ALBANIE TENDANT À L'EXPULSION DE TAIWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question très urgente.

Cette question concerne la décision du gouvernement d'appuyer la résolution de l'Albanie aux Nations Unies, résolution qui demande la reconnaissance de la République populaire de Chine et l'expulsion de Formose.

Comme le gouvernement de Formose contrôle manifestement l'île de Formose et les îles adjacentes, on peut se demander si la résolution de l'Albanie n'enfreint pas le principe de la représentation universelle des Nations Unies. Elle crée aussi un précédent, celui de l'expulsion d'un membre de l'organisme mondial.

Je désire donc proposer, avec l'appui de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le gouvernement s'occupe immédiatement de fournir une occasion prochaine avant le vote sur la résolution de l'Albanie aux Nations Unies pour discuter cette importante question à la Chambre.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Spadina. Cette motion ne peut être proposée que du consentement unanime de la Chambre.

[M. Caouette.]

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime, en conformité de l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES MISES À PIED À LA POLYMER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion touchant une question urgente. Ces derniers jours, à Sarnia, la société Polymer a mis à pied 250 employés des services de production et de recherches, dont certains avaient 25 années de service. Le président de la société a annoncé les mises à pied et les emplois ont pris fin sans préavis aux employés qui ont cependant reçu une indemnité tenant lieu d'avis. L'événement a créé d'énormes difficultés pour les familles en cause et il a plongé dans l'incertitude, non seulement le personnel de Polymer, mais la ville entière.

Comme la Polymer est une société de la Couronne qui rend compte de son activité au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Approvisionnements et Services et que l'on redoute beaucoup que de nouveaux licenciements s'ensuivent, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration soit immédiatement chargé d'effectuer une enquête complète sur les circonstances qui ont forcé la société Polymer à licencier des employés.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de York-Sud. Cette motion exige le consentement unanime.

[Français]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut donc être proposée.

* * *

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) propose que le 2^e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le mercredi 7 avril 1971, soit agréé.

(La motion est adoptée.)